

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

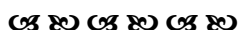
Séance n°19
27 janvier 2011

Compte-rendu de séance

39 personnes présentes et 17 personnes excusées

Ordre du Jour :

- Présentation du budget 2011 du Conseil général de la Sarthe ;
- Les budgets 2011 de la Ville du Mans et Le Mans Métropole dans les Quartiers Sud ;
- Programme 2011 de la dotation de base ;
- Répartition des dotations cantonales aux associations ;
- Questions diverses.



❶ Présentation du budget 2011 du Conseil général de la Sarthe

A partir du dossier préparatoire, Christophe COUNIL présente le budget 2011 du Conseil général de la Sarthe, son impact sur le canton Le Mans Sud-Est et précise la position des élus de gauche qui ont voté « contre » le budget 2011 lors de la session budgétaire de décembre. Suite à cette présentation, Christophe COUNIL apporte quelques précisions sur certaines inscriptions budgétaires.

❷ Les budgets 2011 de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole dans les Quartiers Sud

Afin de ne pas empiéter sur les prérogatives du Conseil de quartier, Christophe COUNIL ne présente pas dans le détail les budgets 2011 de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Toutefois, des précisions sont apportées sur plusieurs inscriptions budgétaires et sur l'évolution générale des budgets de fonctionnement et d'investissement des deux collectivités.

❸ Programme 2010 de la dotation de base

Christophe COUNIL dresse le bilan de l'utilisation des crédits de la dotation de base :

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée
Amicale des jardiniers de Ruaudin	Acquisition de jardinières pour améliorer le fleurissement du centre ville de Ruaudin	4 325,88 €	37%	1 600 €
Ville du Mans	Aménagement d'un local de réunion et de stockage pour le matériel sportif sur le stade des Sources pour l'US Glonnières	20 257 €	24.7%	5 000 €

Commune de Ruaudin	Création d'un espace dédié à la mise en place d'une garderie périscolaire	58 750 €	17.0%	10 000 €
TOTAL 2009 + 2010			23 779.45 €	
Solde reportable sur 2011			20 220.55 €	

Il reste donc 20 220 € à dépenser sur cette ligne de crédits dans le courant de l'année 2011. Plusieurs projets sont à l'étude : matériel pour l'école de magie Dacapo 72, aménagement de la Chapelle de la Sainte-Famille en local d'insertion par le Centre Social, équipement de sonorisation pour l'Alambik (la salle de spectacle de la MJC).

④ Répartition des dotations cantonales aux associations

Dotation sportive

Pour 2011, la dotation cantonale est de **12 505 €** soit le même montant que l'an passé. Après débat, les membres du Conseil cantonal valident la répartition proposée par Christophe COUNIL :

↳ **10 850 € pour les associations sportives au titre du fonctionnement 2011 :**

Amicale des Écoles de Ruaudin – section Danse	740 €
Amicale Motocycliste de la Sarthe	150 €
Association des commissaires route, circuit et pistes de l'Ouest	150 €
Association sportive du Collège Le Ronceray	500 €
Association sportive du collège Les Sources	500 €
Association sportive du collège Vauguyon	500 €
Avenir Sportif de Ruaudin	660 €
Cap Vers	200 € Nouveau
Club Mouche du Mans	180 €
Comité Départemental de Cyclisme de la Sarthe	300 € Nouveau
Echiquier Ruaudinois	320 €
Football Féminin "Les Astres des Quartiers Sud"	220 €
Gymnastique volontaire "L'eau Vive"	300 €
Gymnastique volontaire de Ruaudin	250 €
Jeunesse sportive de Ruaudin - Basket	750 €
Jeunesse sportive de Ruaudin - Tennis	220 €
Jeunesse sportive de Ruaudin - Tennis de table	230 €
Kodokan Ruaudin Mulsanne	390 €
Kodokan (section sport adapté - handicap)	260 €
La savate mancelle	230 €
Le Mans Association Triathlon 72	450 €
Le Mans Sarthe Vélo	300 €
Les ailes du Maine - Aéromodélisme	150 €
MJC Plaine du Ronceray – section Karaté	550 €
Pétanque Amicale Club des Sources	290 €
Ring Olympique Le Mans	300 €
Soyons sport - Ruaudin	200 € Nouveau
Tasse Cailloux Sarthois	150 €

Union Le Mans Sud	860 €
Union Sportive des Glonnières	400 €
Vélo Club de Pontlieue	150 €

↪ **750 € au titre des coups de pouce 2011 :**

Comité Départemental de Cyclisme de la Sarthe	150 €
⇒ Participation / organisation de compétitions	
Échiquier Ruaudinois	150 €
⇒ Animation échecs à l'école primaire de Ruaudin	
Kodokan Ruaudin – Mulsanne (section sport adapté)	150 €
⇒ Championnat régional sport adapté	
Le Mans Association Triathlon	150 €
⇒ Développement de l'école de triathlon	
Soyons sport	150 €
⇒ Organisation de manifestations pour un public pré-ados	

↪ **905 € pour des projets en cours d'année.**

Dotation culturelle

Pour 2011, la dotation cantonale reste au même montant que l'an passé soit **12 554 €**. Les membres du Conseil cantonal valident la répartition proposée par Christophe COUNIL :

ACTIFS (Atelier de Création de L'image Fixe et du Son)	350 €	
ACE (Action Catholique des Enfants)	200 €	
ADAPEI (Foyer de vie Les Hêtres de Ruaudin)	150 €	
ADVARM 72 (Association des victimes de l'amiante chez Renault)	150 €	
Amicale CGL (Confédération Générale du Logement)	300 €	
Amicale CNL des locataires Ronceray - Glonnières	300 €	
APELCO (Asso. des parents d'élèves de langue et de culture d'origine)	400 €	
Association de Solidarité des Retraités du Mans	200 €	
AFT - Association Fêtes et Tradition des Quartiers Sud	300 €	
Centre social des Quartiers Sud	1 700 €	
Club de Modélisme Ferroviaire du Maine	350 €	
Club Questions pour un champion	250 €	Nouveau
Comité des fêtes et loisirs de Ruaudin	950 €	
Comité de quartier du Grand Vauguyon	154 €	Nouveau
Culture et Bibliothèque pour Tous (Bigarreux)	300 €	
Culture et Liberté – Chantier d'insertion Soleil	400 €	Nouveau
Da Capo – Brigade d'intervention de Magie	400 €	
Dreams Voice	200 €	Nouveau
Evasion	150 €	
Expression artistique ruaudinoise	500 €	
Festival de l'image	300 €	Nouveau
Foyer Socio-éducatif du Collège Les Sources	200 €	
Génération Future	300 €	

Groupe sarthois d'ornithologie	160 €	
Les Amis de la Médiathèque Sud	200 €	
Les petits débrouillards - Antenne Sarthe	350 €	
Les stylistes des quartiers sud	350 €	
Maison des Jeunes et de la Culture Plaine du Ronceray	1 300 €	
Musique Fa Si La Ruaudin	270 €	
NASSO	150 €	Nouveau
Tambours 89 de la Sarthe	150 €	
Poker Players 72	200 €	
Union des Tunisiens de la Sarthe	200 €	
Vie Libre - Section Le Mans Sud	220 €	
Vive l'école Mocquet Glonnières	300 €	
ACPG – CATM – TOE (anciens combattants)	200 €	

⇒ **Au final, 65 associations recevront une dotation en 2011 dont 9 pour la première fois. Les subventions attribuées vont de 150 € à 2 000 € par association en fonction de l'importance et du projet porté par chacune d'entre elles.**

Fait au Mans, le 2 février 2011

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°19
27 janvier 2011

Le budget 2011 du Conseil général de la Sarthe

581,2 millions au service des Sarthoises et des Sarthois :

- 109 M€ de dépenses d'équipement directement injectés dans l'économie locale :
 - 74.8 M€ pour les investissements directs du Département (routes, collèges ...)
 - 30.2 M€ de subventions d'équipement aux communes, EPCI et associations.
- 447 M€ de dépenses de fonctionnement soit +2.8% par rapport à 20101, progression liée à l'évolution des dépenses notamment dans le domaine de la solidarité.

Le budget 2011 du Conseil général et notre canton :

Désormais, le vote du budget du Conseil général consiste à fixer le cadre général de l'exercice budgétaire de l'année en décidant des principes généraux de la politique départementale et des masses budgétaires qui leur sont affectées. Il appartient ensuite à la Commission permanente qui se réunit chaque mois de répartir les crédits en fonction des projets portés par le Conseil général, les autres collectivités locales et les associations partenaires du Département. Toutefois, on peut identifier dans le budget 2011 quelques opérations concernant directement notre canton :

Développement économique et aménagement du territoire

Dotation de base cantonale 22 000 €

Éducation, jeunesse, sports et transports

Collège Les Sources	84 482 €	Dotations de fonctionnement et d'entretien
Collège Vauguyon	97 459 €	Dotations de fonctionnement et d'entretien
Collège Le Ronceray	72 617 €	Dotations de fonctionnement et d'entretien
Collège Anne Franck	15 590 €	Dotation de fonctionnement
Collège du Sacré-Cœur	51 461 €	Dotations de fonctionnement de demi-pension
Institut Automobile du Mans	90 000 €	Dotation de fonctionnement
	2 000 €	Investissement
Syndicat Mixte des 24 heures	1 000 000 €	Investissement
	300 000 €	Fonctionnement
	150 000 €	Activités de la Filière FSA

Routes et infrastructures

Travaux de voirie 550 000 € Desserte du Pôle d'excellence sportif

Pour avoir une meilleure idée de l'investissement financier du Conseil général sur le canton Le Mans Sud - Est, je vous invite à prendre connaissance du bilan des interventions départementales pour l'année 2010 (cf. pages suivantes).

Bilan 2011 des interventions du Conseil général de la Sarthe sur le canton Le Mans Sud - Est

Chaque mois, le Conseil général réuni en commission permanente étudie les dossiers déposés par des collectivités locales, des associations ou des particuliers et décide l'octroi de subventions en fonction de ses compétences et des décisions prises en Assemblée plénière.

Pour 2010, c'est 5 831 532 € qui ont été versés sur le canton par le Conseil général de la Sarthe. 85% de cette somme concernent des activités liées au Circuit des 24 heures du Mans (entretien du Circuit, gestion de l'aérodrome, Technoparc des 24 heures, Institut de l'Automobile, subvention MMArena).

Le reste se répartit principalement entre les cinq collèges du canton (38%), le soutien aux actions d'insertion (29%) et les associations (22%).

Il convient de noter que pour la deuxième année consécutive, la commune de Raudin a été totalement exclue des aides du Conseil général hormis la subvention accordée au titre de la dotation cantonale. Par ailleurs, aucun des projets développés par la Ville du Mans dans la partie mancelle du canton (Médiathèque Sud, Pôle de services ...) n'a reçu d'aides de la part du Conseil général de la Sarthe hormis le nouveau stade dont le rayonnement dépasse largement le territoire manceau (soutien à hauteur de 8 760 000 €).

Les principaux crédits attribués par le Conseil général en 2009 sont les suivants :

• 4 607 095 € pour les activités liées au Pôle d'excellence sportif

Stade MMArena	2 500 000 €
Syndicat mixte du Circuit des 24 heures	1 671 345 €
Activités de la Filière FSA	167 500 €
Technoparc des 24 heures	127 000 €
Institut Automobile du Mans	141 250 €

• 466 251 € pour les Collèges du canton (hors travaux)

Collège du Sacré-Cœur (établissement privé)	128 651 €
Collège Vauguyon	124 349 €
Collège Les Sources	109 125 €
Collège Le Ronceray	87 615 €
Collège expérimental Anne Frank	16 511 €

• 354 592 € pour les associations d'Insertion des personnes en difficultés

Culture et Liberté	153 922 €
Centre social des Quartiers Sud	87 720 €
Pain contre la Faim	56 550 €
Études et chantiers (chantier du Circuit)	46 400 €

• 185 434 € pour les associations du canton

MJC Plaine du Ronceray	26 100 €
Centre d'Information sur le Droit des Femmes (Pontlieue)	25 774 €
Centre social des Quartiers Sud	28 655 €
Autres associations socioculturelles	58 355 €
Associations sportives	46 550 €

- **81 829 € pour le Foyer des Jeunes Travailleurs de la Cité des Pins**
- **44 351 € à Le Mans Habitat pour des travaux de rénovation des logements**
- **34 920 € pour des bourses à 582 collégiens**
- **31 060 € de dotations diverses pour la Commune de Ruaudin**
- **15 000 € au titre de la dotation de base cantonale**
5 000 € à la Ville du Mans (club house US Glonnières au stade des Sources)
10 000 € à la commune de Ruaudin (accueil périscolaire)
- **11 000 € d'aides à divers particuliers**
(Adaptation du logement pour personnes âgées ou aides aux naissances multiples)

Ce document ne fait état que des sommes évoquées en Commission permanente ; il est donc forcément incomplet. Il faudrait y ajouter :

- les frais de personnels des travailleurs sociaux (assistantes sociales et service RMI), des personnels TOS des collèges, des personnels d'entretien du réseau routier ...
- Les allocations versées aux habitants du canton (APA, PCH, RMI ...)
- Les sommes consacrées au fonctionnement des équipements sanitaires et sociaux (exemple : le foyer des Hêtres de Ruaudin = 796 000 € annuel).



Groupe des élus de gauche et républicains

La position des élus de Gauche sur le budget 2011 du Conseil général

Le Conseil général était réuni en Assemblée plénière les 13 et 14 décembre 2010 pour voter le budget 2011. Cette session avait un caractère un peu particulier dans la mesure, où il s'agissait de la dernière réunion présidée par Roland du Luart, Président en exercice depuis 1998. L'occasion pour nous de dresser un bilan de l'action de l'UMP sur la période 1998 - 2011.

Des conseils généraux renforcés dans leurs missions ...

Depuis les lois de décentralisation de 1982, le Conseil général forme avec le bloc communal, un couple cohérent d'institutions de proximité chargées de répondre aux attentes de nos citoyens. Avec l'acte II de la décentralisation et les transferts de compétences, le Conseil général est désormais en charge d'une vingtaine de politiques nouvelles qui font de la Solidarité, son cœur de métier.

Ces nouvelles missions ont totalement modifié le profil du budget départemental qui, sur la période 1998 – 2011, a augmenté de 84% pour s'établir à 576 millions d'€uros. Les dépenses de fonctionnement ayant plus que doublé, représentent désormais 75% du budget départemental alors que l'investissement ne représente plus que 25% des dépenses contre 40% en 1998. Sur la même période, les effectifs du Conseil général ont doublé passant de 966 agents en 1998 à 2472 en 2010.

A l'heure, où certains prônent la suppression des Départements, il est bon de constater combien les Conseils généraux ont été profondément légitimés dans leurs missions.

... mais affaibli localement.

Pour autant, nous avons de plus en plus l'impression qu'il ne s'agissait que d'un marché de dupes dans la mesure où la Décentralisation n'a pas été suivie d'un transfert des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ces missions nouvelles.

Une facture de 156 millions d'€uros depuis 2002

La facture de la l'Acte II de la Décentralisation et des transferts de compétences atteint des sommets impressionnants estimés à près de 156 millions d'€uros (M€) sur la période 2002 – 2010. Pour l'année 2010, la facture de l'Acte II de la décentralisation s'élève à 22,1 M€ auxquels il convient d'ajouter les surcharges financières liées à la politique du Handicap (9,5 M€) et à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (5,8 M) soit une charge supplémentaire de 37,4 M€ pour le Conseil général de la Sarthe sur l'ensemble de l'année écoulée.

Une situation financière de plus en plus dégradée

Cette charge financière nouvelle a conduit à une dégradation continue de la situation financière du Conseil général de la Sarthe. La capacité d'épargne du Conseil général n'a cessé de diminuer se situant désormais à 8.5% des recettes de fonctionnement contre 18.5% en 1998 ce qui traduit une baisse très significative de notre capacité à assumer nos propres investissements.

Or, quand une collectivité locale ne dégage pas une épargne suffisante pour le financement de ses investissements, elle est contrainte à faire appel à l'emprunt. Ainsi en 2011, 41% des dépenses d'investissement seront financées par l'emprunt. Au final, la Sarthe est classée dans le premier tiers des départements les plus endettés avec une dette par habitant s'élevant à 494 € en 2009 (moyenne des départements : 371 € / hab.) et reste donc l'un des départements les plus endettés de France.

Une perte d'autonomie très inquiétante

Cette dégradation financière du Conseil général de la Sarthe s'est par ailleurs accompagnée d'une inquiétante perte d'autonomie fiscale. Alors que la fiscalité directe représentait 52% des recettes du Département en 1998, ce ne sera plus que 13% en 2011 du fait de la réforme fiscale actuellement mise en œuvre. Dans le même temps, la part des compensations et dotations de l'Etat est passée de 15% à 54% des recettes de fonctionnement. La suppression de la Taxe professionnelle et de la part départementale de la Taxe d'habitation limite donc considérablement les marges de manœuvre des élus contredisant totalement l'article 72.2 de la constitution qui prévoit que « *les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources* ».

La responsabilité totale des élus UMP

Considérant que ces décisions ont été prises à Paris, il serait facile pour les élus UMP de rejeter toute responsabilité dans cette dégradation de la situation financière et fiscale du Conseil général. Toutefois, cela serait oublier que, durant la mandature qui s'achève, le Président du Conseil général et ses principaux Vice-présidents étaient Parlementaires et ont voté l'ensemble de ces décisions.

Les inquiétantes dérives de la gestion UMP en Sarthe

Durant cette période, nous avons également constaté localement d'importantes dérives dans la gestion du Département par les élus UMP :

Le recul de l'action du Conseil général

Ces dernières années ont également été marquées par un important recul de l'intervention du Conseil général en faveur des Sarthois : suppression d'une partie des aides à la réhabilitation des logements sociaux, des bourses départementales pour les lycéens et des subventions aux projets pédagogiques des écoles.

De même, le soutien aux Communes et aux Communautés de communes a été fortement diminué. Ainsi, une trentaine de fiches d'aides différentes ont été supprimées notamment celles concernant l'éducation, la voirie et la culture. Par ailleurs, une quarantaine de fiches d'aides aux communes ont été remaniées pour aligner l'ensemble des subventions au taux unique de 20%. Par exemple, les travaux dans les salles polyvalentes des communes étaient auparavant subventionnés à hauteur de 40%, désormais c'est moitié moins.

Enfin, pour les aides maintenues nous avons pu noter la réduction des enveloppes financières qui y étaient consacrées. Ainsi, les crédits consacrés aux aménagements urbains des communes sont passés en quelques années de 1,5 M€ à 400 000 € soit diminution de 73%.

Le recul des Services publics

Un certain nombre de décisions du Conseil général ont également conduit à un recul des Services publics. Ce fut notamment le cas avec la décision des élus UMP de vendre la Maison de retraite publique « Le Monthéard » (83 lits) à une société privée à but lucratif. Par ailleurs, la territorialisation des services sociaux a conduit à une disparition des travailleurs sociaux du Département dans certains territoires.

Le matraquage fiscal des élus UMP sarthois

Alors que, les gouvernements UMP successifs ont décidé de baisser les impôts des Français les plus aisés, en Sarthe, les élus UMP ont augmenté la part départementale des impôts locaux de 24.5 points en cinq exercices. Ainsi, la Sarthe est le département de la région dans lequel l'impôt moyen départemental est le plus élevé. Cette situation est le résultat du matraquage fiscal auquel se livre la majorité UMP depuis plusieurs années. La taxe foncière départementale a augmenté de 36% sur les dix dernières années. De même sur la période 2001 - 2010, la part départementale de la Taxe d'habitation a augmenté en moyenne de 30% avec des pointes à +76% à Sablé, +65% à la Flèche ou +48% au Mans du fait d'un tripatouillage sur le mode de calcul de l'impôt départemental.

Non contents d'augmenter les impôts directs, les élus UMP viennent par ailleurs d'instaurer une taxe sur l'électricité à hauteur de 8%. A titre d'exemple, pour une consommation moyenne de 4000 kw/h par an (consommation moyenne d'un ménage avec 2 enfants), la facture de cette nouvelle taxe représentera 35 euros supplémentaires. Cette facture sera encore plus lourde pour ceux qui se chauffent à l'électricité.

Une absence de démocratie interne et de transparence

Face à cette gestion «routinière» qui sert d'ambition à la majorité départementale, le groupe des élus de Gauche et Républicains a souhaité se positionner comme une force de propositions en avançant des propositions concrètes qui le plus souvent ont été accueillies par un silence méprisant. En effet, les commissions dites de travail sont devenues des lieux de non-débats consacrés quasi-uniquement à la lecture sur un ton souvent monocorde des délibérations avant leur vote en session.

Des pratiques partisans

La Droite départementale mène une politique partisane et clientéliste. En effet, l'expérience nous a montré que selon l'orientation politique du Conseiller général à l'origine de la demande ou de la proposition, les réponses étaient parfois diamétralement opposées. Et quand la réponse est positive la vitesse de réalisation de travaux est bien souvent différente d'un canton à l'autre.

Enfin, la lecture du magazine départemental est édifiante. Ainsi, les lecteurs du dernier numéro ont pu constater que les Conseillers généraux de droite figuraient à plus de 40 reprises, alors qu'un seul Conseiller général de gauche y apparaissait. Dans certains cantons, la machine électorale UMP parvient même à faire figurer son candidat au détriment du Conseiller général de gauche sortant. C'est probablement la conception que la Droite se fait du pluralisme politique et de l'utilisation des fonds publics à des fins partisans.

Des élus aux abonnés absents

Dans une collectivité locale, les élus sont généralement chargés de prendre les décisions que l'administration doit faire appliquer. En Sarthe, la pratique est tout autre : l'administration décide et applique, non sans souci d'efficacité et de professionnalisme ... mais est-ce bien son rôle ? En effet, absorbés par leurs mandats de parlementaires, le Président et ses vice-présidents ont progressivement laissé nombre de leurs prérogatives aux services du Conseil général. D'ailleurs, 7 des 13 Vice-président(e)s en exercice ne sont en charge d'aucune compétence spécifique se contentant d'un titre purement honorifique.

2011 : Un budget d'affichage pré - électoral

Pour finir, nous souhaitons porter à votre connaissance les raisons qui nous ont conduits à voter contre le budget 2011 :

Tout d'abord, le budget 2011 reste marqué par une profonde dégradation des finances départementales et l'incapacité de la majorité départementale à obtenir du gouvernement le paiement de la facture de la Décentralisation et des transferts de charges. L'annonce d'une absence d'augmentation des impôts alors que la décision ne sera votée qu'après les élections de mars prochain relève du marché de dupes au regard de la politique de matraquage fiscal de l'UMP sarthoise.

Afficher de nouvelles mesures réclamées par les élus de gauche depuis plusieurs années comme la tarification sociale de la restauration scolaire des collégiens pourrait apparaître comme positif mais encore faudrait-il que les crédits nécessaires soient votés ... là encore la décision est reportée après les élections cantonales. Enfin, afficher un budget volontariste quand depuis plusieurs exercices des pans entiers de l'action départementale ont été sacrifiés relève presque du mensonge.

Autant de raisons qui nous conduisent à considérer que le budget 2011 du Conseil général de la Sarthe est avant tout un budget d'affichage pré-électoral. Jamais budget primitif n'a aussi bien porté son nom puisque la réalité de ce budget n'apparaîtra réellement qu'après les élections départementales des 20 et 27 mars 2011.

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°19
27 janvier 2011

Les budgets 2011 de la Ville du Mans et Le Mans Métropole pour les Quartiers Sud

Les budgets 2011 s'inscrivent à nouveau dans un contexte incertain découlant à la fois du contexte général de crise économique, de la baisse des dotations de l'État et de la suppression de la taxe professionnelle. Toutefois, la bonne santé financière des deux collectivités constitue un élément majeur pour surmonter les difficultés auxquelles seront confrontées les collectivités locales.

Les budgets 2011 d'un montant total de **696 millions d'euros** sont construits avec la volonté de renforcer les services à la population tout en poursuivant la réalisation d'équipements structurants ou de proximité, créateurs de richesse et/ou protecteurs d'environnement. Pour 2011, l'ensemble des investissements programmés s'établit à 149 millions d'euros.

BUDGET 2011 - VILLE DU MANS

◆ **Éducation**

Travaux dans les écoles maternelles :

E. Cotton – Réfection des couloirs	75 000 €
Léonard de Vinci – Réfection des revêtements sols et murs	75 000 €
L. Pergaud – Réfection de la clôture et démolition d'un garage	45 000 €

Travaux dans les écoles primaires :

G. Lapierre – Réfection de la couverture du bâtiment	140 000 €
J. Mermoz – Désamiantage et réfection des sols	60 000 €
Glonnières – Réfection des revêtements muraux	45 000 €
Michel Ange - Réfection des revêtements muraux	20 000 €
Glonnières – Réfection de l'armoire électrique	7 500 €

◆ **Enfance**

Parmi les subventions les plus importantes :

Association Ludothèque "Planet'jeux" (Pontlieue)	56 000 €
Garderie Le Jardin des Lutins (Pontlieue)	35 000 €
Les petits débrouillards (Glonnières)	5 500 €

◆ **Culture**

Équipement salle Oasis (musiques actuelles)	46 000 €
Cinéma le Royal - Équipement	13 000 €

Parmi les subventions les plus importantes :

Le Mans Cité Chanson (siège social : Vauguyon)	38 400 €
La Compagnie des Gens Pluriels	3 000 €
Théâtre pour l'avenir (Pôle Coluche)	3 500 €

◆ Sports

Construction du nouveau stade	396 000 €
Antarès – Programme d'équipement annuel	116 000 €
Gymnase Maroc (réfection sol et tracé de basket)	90 000 €
<i><u>Parmi les subventions les plus importantes :</u></i>	
Club sportif des Cheminots	23 000 €
Le Mans Sarthe Vélo	14 000 €
Club Olympique de Pontlieue	10 000 €
Union Sportive des Glonnières	10 000 €

◆ Espaces verts

Aménagement du Parc public du Parc à Fourrages	170 000 €
Cimetière Sud – Aménagement ossuaire et caveaux	225 000 €

◆ Proximité – Quartiers – Vie associative

<i><u>Équipements de quartier :</u></i>	
Maison de quartier Robert Manceau (Maroc Pavoine)	730 000 €
Local associatif rue Edouard Belin – Aménagement pour handicapés	24 800 €
Maison de quartier des Sources – Réfection des locaux	18 000 €
MPT J. Moulin – Programme annuel d'équipement	29 600 €
<i><u>Subventions parmi les plus importantes :</u></i>	
Union Mancelle des Centres Sociaux (dont Quartiers Sud)	1 035 306 €
Subvention de fonctionnement MJC Plaine du Ronceray	192 850 €
Subvention FJT Arc en ciel	15 000 €

BUDGET 2011 - LE MANS METROPOLE

◆ Aménagement urbain

Aménagement Plaine des Glonnières	3 000 000 €
Réaménagement de la Cité des Bigarreux	500 000 €
Aménagement des abords du Parc à fourrages	215 000 €
Poursuite des études d'aménagement des entrées du quartier Ronceray	100 000 €

◆ Acquisitions foncières - Urbanisme

DUP Le Mans Georges Durand - Place H. Vaillant	250 000 €
Zone du Fouillet – Implantation de la future caserne des pompiers	800 000 €
Provisions Secteur Grande Sapinière	10 000 €

◆ Aménagement routiers et de sécurité

Mise en œuvre de ralentissement rue de Guetteloup + travaux de voirie	250 000 €
Rue des Balsamines - Aménagement zone 30 + bandes cyclables	100 000 €
Réfection complète de la rue de Limoges	100 000 €
Aménagement zone 30 - Groupe scolaire du Sacré cœur (rue de Laigné)	50 000 €
Mise en place de coussins berlinois rue Etienne Falconet	30 000 €
Mise en œuvre de ralentissements rue François Girardon – C. Claudel	20 000 €

Par ailleurs, inscription de crédits d'étude pour :

- Aménagement carrefour giratoire rue David d'Angers / Etienne Falconet
- Intersection rues de Ruaudin / Robert Collet / Claude Monet (double giratoire)

- Réaménagement avenue du Dr Jean Mac (1^{ère} tranche)

◆ **Renforcement éclairage public**

Rénovation Éclairage public Van Gogh, Greco, Rembrandt et Fra Angelico	180 000 €
Rue James Pradier	28 000 €

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°19
27 janvier 2011

Répartition de la dotation de base cantonale

Dans le cadre de sa politique territoriale de soutien aux Pays, le Conseil général a décidé d'attribuer à chaque conseiller général, une dotation dite de base s'élevant à 88 000 € sur quatre années soit 22 000 € par an. Cette dotation étant constituée de crédits d'investissement, les sommes non dépensées sont reportables d'une année sur l'autre.

Chaque Conseiller général est chargé de répartir cette somme dans le cadre de la Convention de développement local signé entre le Conseil général et le Pays du Mans. Les projets doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des 4 volets suivants :

- Aide à la modernisation et au développement des hébergements touristiques ;
- Soutien à la restauration du patrimoine non classé;
- Aide au développement et à l'équipement des associations et des collectivités ;
- Sensibilisation à l'environnement et maîtrise de l'énergie dans les bâtiments.

Projets validés par le Conseil général en 2009

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Date de validation
Le Mans Sarthe Vélo	Acquisition de six vélos pour l'école jeunes	8 500 €	46.6%	4 000 €	11 septembre
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)	Acquisition de matériel informatique afin de développer les permanences dans les quartiers.	2 023 €	50%	1011.50 €	2 octobre
Amicale des locataires Vauguon	Acquisition de matériel Informatique	423.90 €	50%	211.95 €	2 octobre
Cultures du Cœur Maine	Acquisition de matériel Informatique	1 711 €	50%	855 €	15 décembre
Astre des Quartiers Sud (football féminin)	Acquisition de matériel Informatique	499 €	50%	249 €	15 décembre
Cercle des Modélistes Ferroviaires du Maine	Réalisation de caissons de protection pour le transport de documents d'archives et la maquette des tramways à vapeur de la Sarthe	1 704,20 €	50%	852 €	15 décembre
TOTAL 2009				7 179.45 €	
Solde reportable sur 2010				14 820.55 €	

Projets validés par le Conseil général en 2010

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Date de validation
Amicale des jardiniers de Ruaudin	Acquisition de jardinières pour améliorer le fleurissement du centre ville de Ruaudin	4 325,88 €	37%	1 600 €	25 janvier
Ville du Mans	Aménagement d'un local de réunion et de stockage pour le matériel sportif sur le stade des Sources pour l'US Glonnières	20 257 €	24.7%	5 000 €	10 septembre
Commune de Ruaudin	Création d'un espace dédié à la mise en place d'une garderie périscolaire	58 750 €	17.0%	10 000 €	26 novembre
TOTAL 2009 + 2010				23 779.45 €	
Solde reportable sur 2011				20 220.55 €	

Projets en cours d'instruction

Porteur du projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention proposée
Centre Social des Quartiers Sud	Aménagement d'un local pour l'entreprise d'insertion dans l'ancienne Chapelle de la Sainte-Famille (quartier Maroc)	Nc		15 000 €
MJC Plaine du Ronceray	Achat de matériel de sonorisation pour l'Alambik, la salle de spectacle de la MJC	82 030 €	18%	15 000 €
DACAPO 72	Matériel pour l'école de magie	Nc		1 500 €
TOTAL 2009 + 2010 + sommes proposées en 2011				55 279.45€
Reste disponible pour d'autres dossiers en 2011				10 720.55 €

L'intervention du Conseil général est strictement encadrée :

- Taux plancher de subvention : entre 15 et 50 % du montant HT ou TTC des investissements (selon que le maître d'ouvrage récupère la TVA) ;
- Plancher de subvention : 1 500 € pour les collectivités et 150 € pour les associations ;
- Le montant maximum de la subvention ne pourra être supérieur à la participation du maître d'ouvrage, public ou privé ;
- L'additionnalité entre dotation de base et régime d'aide habituel du Conseil général est interdite ;
- **Les travaux ou les acquisitions ne peuvent en aucun cas débiter avant que le Conseil général ait confirmé par écrit son accord.**

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°19
27 janvier 2011

Répartition des dotations cantonales aux associations

Le montant des dotations cantonales est lié au nombre d'habitants de chaque canton soit 25 010 habitants pour Le Mans Sud est - Ruaudin. Pour 2011, le Conseil général a décidé de maintenir les dotations au même niveau que l'an passé soit :

Dotation sportive	0,50 € par habitant	12 505 €
Dotation culturelle	0.35 € par habitant + part fixe de 3.800 €	12 554 €
TOTAL		25 059 €

Répartition de la dotation sportive

Je vous propose de répartir cette dotation de la façon suivante :

- 10 500 € pour les associations sportives ayant déposé un dossier afin de soutenir leurs actions au titre de l'année 2011 ;
- 1 500 € pour les dossiers « coups de pouce » 2011 destinés à soutenir des projets particuliers concernant les jeunes ;
- 505 € en réserve pour des demandes arrivant en cours d'année.

Répartition de la dotation culturelle

Je vous propose de répartir cette dotation de la façon suivante :

- 11 800 € pour les associations culturelles ayant déposé un dossier afin de soutenir leurs projets au titre de l'année 2011 ;
- 754 € en réserve pour des demandes arrivant en cours d'année.